



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 25 juillet 2023

Cyanobactéries dans la rivière la Mayenne : lancement d'une expérimentation pour assurer un suivi des éventuelles proliférations et formuler des préconisations ou prendre des restrictions d'usages

En période estivale, d'importantes proliférations de [cyanobactéries](#) sont observées dans les plans d'eau et les cours d'eau du département, notamment dans la rivière la Mayenne. La formation de ces cyanobactéries, micro-organismes photosynthétiques, est notamment favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement.

Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Les secteurs de baignades autorisées font l'objet d'une surveillance sanitaire par l'Agence Régionale de Santé.

Concernant la rivière la Mayenne, interdite à la baignade, il n'existe pas de surveillance sanitaire. **À partir de l'été 2023, une expérimentation est lancée pour assurer un suivi des éventuelles proliférations de cyanobactéries dans la rivière la Mayenne.**

Différents niveaux d'alerte pourront être activés, donnant lieu à des préconisations et des restrictions d'usages :

Un niveau de vigilance



Cyanobactéries :
présence constatée à l'œil nu

Une alerte de niveau 1 vérifiée par analyse (0,3 à 5µg/l)



Cyanobactéries :
stade d'efflorescence
localisée

Une alerte de niveau 2 vérifiée par analyse (supérieur à 5µg/l)



Cyanobactéries :
stade d'efflorescence
généralisée

Pour signaler le développement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr

Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr

Plus d'information sur le site internet de la préfecture de la Mayenne :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53